



Ordonnance sur l'utilisation des indications de provenance suisses pour les denrées alimentaires (OIPSD)

Modification du 17 novembre 2020

Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche,
vu l'art. 7, al. 1, de l'ordonnance du 2 septembre 2015 sur l'utilisation des
indications de provenance suisses pour les denrées alimentaires¹,
arrête:

I

L'annexe 1 de l'ordonnance du 2 septembre 2015 sur l'utilisation des indications de
provenance suisses pour les denrées alimentaires est remplacée par la version ci-
jointe.

II

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

17 novembre 2020

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche:

Guy Parmelin

¹ RS 232.112.1

Annexe I
(art. 3, al. 2, 6 et 7, al. 1)

Produits naturels non disponibles et taux d'auto-provisionnement des produits naturels

Les produits naturels visés à l'art. 6, qui ne peuvent être produits en Suisse en raison des conditions naturelles (produits naturels non disponibles) sont signalés au moyen d'un «x».

Groupe	Sous-groupe	Produit naturel	Produits naturels non disponibles (art. 6)	Taux d'auto-provisionnement en % (art. 7)
Céréales		Avoine		< 5
		Blé dur		< 5
		Blé tendre		63,6
		Epeautre		61,0
		Maïs, sans le maïs-légume		< 5
		Orge		< 5
		Riz		< 5
		Seigle		81,9
		Céréales, autres, comme le riz sauvage		34,9
Pommes de terre, autres racines et tubercules		Pommes de terre		79,5
		Racines de chicorée		< 5
		Racines et tubercules, autres		< 5
Sucre et miel		Betterave sucrière		56,4
		Canne à sucre	x	
		Glucose		< 5
		Miel		30,1
		Saccharose		54,3
Légumineuses séchées		Caroubes		< 5
		Lentilles		< 5
		Pois chiches	x	
		Légumineuses séchées, autres		< 5
Noix	Noix non tropicales	Châtaignes		< 5
		Noisettes		< 5
		Noix		13,6
	Noix tropicales	Amandes	x	
		Noix de cajou	x	

Groupes	Sous-groupe	Produit naturel	Produits naturels non disponibles (art. 6)	Taux d'auto-provisionnement en % (art. 7)
		Noix de cola	x	
		Noix de Macadamia	x	
		Noix du Brésil	x	
		Pistaches	x	
	Noix, autres	Noix, autres		< 5
Fruit oléagineux		Amandes de palmiste	x	
		Arachides	x	
		Graines de carthame		< 5
		Graines de colza		70,4
		Graines de coton	x	
		Graines de lin		13,2
		Graines de pavot		8,9
		Graines de ricin	x	
		Graines de sésame	x	
		Graines de tournesol		10,0
		Noix de coco	x	
		Noix de karité	x	
		Olives		< 5
		Semences de moutarde		< 5
		Soja		12,3
		Fruits oléagineux, autres		< 5
Légumes, y compris champignons	Légumes-racines et légumes-tubercules	Betteraves rouges		100
		Carottes		99,3
		Céleris-pommes		100
		Fenouils		42,8
		Navets		94,9
		Radis		85,3
		Radis long		66,2
		Scorsonères		65,0
		Légumes-racines, autres, comme le persil racine		66,4
	Légumes du genre Allium	Ail		< 5
		Oignons		69,3
		Poireaux		80,0
		Légumes du genre Allium, autres		31,1
	Choux	Brocoli		31,9
		Chou blanc		92,5
		Chou chinois		88,5

Groupe	Sous-groupe	Produit naturel	Produits naturels non disponibles (art. 6)	Taux d'auto-provisionnement en % (art. 7)
		Chou de Bruxelles		28,4
		Chou de Milan		96,3
		Chou rouge		97,4
		Chou vert		71,8
		Chou-fleur		47,8
		Chou-rave		52,8
		Pakchoi		34,7
		Choux, autres		< 5
	Salades	Arroche des jardins		< 5
		Chicorée de Trévisé		38,8
		Chicorée endive		45,3
		Chicorée Witloof		59,3
		Laitue iceberg		55,6
		Mâche/rampon		92,0
		Pain de sucre		73,7
		Radicchio		83,6
		Salade pommée		72,1
		Salades à feuilles, autres		100
	Autres légumes à feuilles et à tiges	Asperges		6,3
		Bettes		67,7
		Céleri en branches		53,4
		Epinards		91,1
		Rhubarbe		75,7
		Légumes à feuilles et à tige, autres, comme cresson, persil, artichauts, pissenlits, fines herbes		45,0
	Légumes-fruits	Aubergines		34,1
		Concombre		33,8
		Courge		71,1
		Courgettes		33,0
		Melon		< 5
		Pastèque	x	
		Poivron		< 5
		Tomates		29,0
	Légumineuses	Haricots		57,3
		Petits pois		57,4
		Pois mange-tout		< 5
	Maïs (légume)	Maïs doux		< 5

Groupes	Sous-groupe	Produit naturel	Produits naturels non disponibles (art. 6)	Taux d'auto-provisionnement en % (art. 7)
	Champignons	Champignons de Paris		48,7
		Champignons, autres		5,0
	Autres types de légumes	Légumes, autres		< 5
Fruits	Fruits à pépins	Coings		56,9
		Poires à cidre		100
		Poires pour la distillation		76,7
		Poires, autres		60,5
		Pommes à cidre		100
		Pommes pour la distillation		85,3
		Pommes, autres		85,1
	Fruits à noyau	Abricots		30,5
		Cerises de table		48,3
		Cerises pour la distillation		52,6
		Cerises, autres, comme cerises en conserves		46,5
		Pêches		< 5
		Prunes et pruneaux pour la distillation		61,4
		Prunes de table et pruneaux de table		26,2
	Petits fruits et kiwis	Cassis		91,9
		Fraises		31,0
		Framboises		45,7
		Groseilles à maquereau		90,5
		Groseilles rouges		90,6
		Mûres		78,2
		Myrtilles		< 5
		Petits fruits, autres, comme baies de sureau, cynorhodons, mûroise et kiwis		< 5
	Raisins	Raisins de table		< 5
		Raisins pour le vin blanc		70,5
		Raisins pour le vin rouge		48,5
		Raisins, autres		< 5
	Bananes	Bananes	x	
		Bananes plantain	x	
	Agrumes	Agrumes	x	
	Fruits et petits fruits, tropicaux et subtropicaux	Fruits et petits fruits, tropicaux et subtropicaux	x	

Groupes	Sous-groupe	Produit naturel	Produits naturels non disponibles (art. 6)	Taux d'auto-provisionnement en % (art. 7)	
	Autres types de fruits	Fruits, autres		< 5	
Stimulants	Café	Café	x		
	Cacao	Cacao	x		
	Thé	Infusions			< 5
		Maté		x	
	Stimulants, autres	Stimulants, autres		x	< 5
Epices	Epices	Epices		< 5	
Animaux		Bovins		72,2	
		Cheval		9,3	
		Chèvre		70,7	
		Mouton		41,3	
		Porc		76,8	
		Veau		97,0	
	Volailles	Dinde			15,8
		Poulet de chair et poule pondeuse			58,2
		Volailles, autres, comme canard, oie, pintade			< 5
		Lapins	Lapin		44,1
	Gibier	Gibier			31,2
	Animaux sans les poissons, autres	Animaux sans les poissons, autres			< 5
	Œufs		Œufs de poule (<i>Gallus domesticus</i>)		58,1
Œufs, autres, comme d'autruche, de caille, de canard				84,0	
Poissons et animaux aquatiques		Poissons d'eau douce		18,6	
		Poissons et animaux aquatiques, autres	x		
Lait (vache, chèvre, brebis, bufflonne)		Lait de vache, chèvre, brebis et bufflonne		87,9	
Autres		Ethanol		< 5	
		Maltodextrine		< 5	
		Sel de cuisine (excepté le sel marin)		100	